

# Barème d'honoraires – SAPALY & Co

Tarifs applicables au 29/01/2026

## 1. VENTES IMMOBILIERES

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE D'HONORAIRES H.T*
Inférieur ou égal à 500 000€ H.T	7% (avec un minimum fixé à 5 000€ H.T)
Entre 500 001€ H.T et 2 000 000€ H.T	5%
Entre 2 000 001€ H.T et 5 000 000€ H.T	4%
Supérieur ou égal à 5 000 001€ H.T	3%

## 2. CESSION DE FONDS DE COMMERCE / DROIT AU BAIL

10% H.T\* du montant de la cession, avec un minimum fixé à 5 000€ H.T\*

## 3. LOCATION

Honoraires H.T\* pour une location pure :

- 15% du loyer annuel H.T HC à la charge du bailleur
- 15% du loyer annuel H.T HC à la charge du preneur

Soit un total de 30% du loyer annuel H.T HC, avec un minimum fixé à 5 000€ H.T\*.

Ne sont pas inclus dans nos honoraires :

- La rédaction de l'état des lieux
- La rédaction du contrat de bail

## 4. AVIS DE VALEUR vénal ou locatif

Sur devis

---

**Champ d'application du barème :** ce barème s'applique exclusivement aux mandats conclus avec des clients particuliers, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. Pour les clients professionnels, les honoraires sont fixés librement entre les parties.

**Périmètre des frais** Les honoraires facturés couvrent uniquement les prestations réalisées dans le cadre du mandat qui vous est confié. Ils n'incluent pas les éventuels frais supplémentaires liés à un autre mandat, qui resteraient à la charge de l'autre partie à la transaction.

**Modalités de facturation** Les montants indiqués sont exprimés hors taxes (HT). La TVA, au taux légal en vigueur, sera ajoutée conformément à la réglementation applicable.

**Exclusion de gestion de fonds** Conformément à la réglementation, notre agence n'est habilitée ni à recevoir ni à conserver des fonds, effets ou valeurs autres que ceux correspondant à sa rémunération ou à ses honoraires.